

Le compostage en pied d'immeuble



Une bonne pratique pour :

- ➔ **PRODUIRE** un fertilisant gratuit utilisable directement sur place
- ➔ **REDUIRE** le poids et les odeurs de la poubelle grise
- ➔ **FAVORISER** les échanges entre les résidents de l'immeuble
- ➔ **MAITRISER** les charges de gestion des déchets (redevance)

Mise en place du compostage en pied d'immeuble

Le SYBERT vous accompagne de l'étude du projet jusqu'à la première année de mise en service.

De 1 à 6 mois

- ➔ **Démarrage du projet** à l'initiative des habitants. Afin de voir si le projet est réalisable, une demande d'accompagnement doit être remplie et envoyée au SYBERT (doc n°2). Celle-ci est sans engagement
- ➔ **Etude du projet** par le SYBERT. Elle porte sur plusieurs aspects : l'emplacement des composteurs, la motivation des habitants et le nombre d'habitants volontaires pour devenir référents compostage
- ➔ **Validation du projet** : si le projet est réalisable, présentation et validation en Assemblée Générale, en Conseil Syndical de copropriété ou en réunion avec le bailleur
- ➔ **Travaux préalables d'aménagement** réalisés par la copropriété ou le bailleur (terrassement, chemin d'accès, ...)
- ➔ **Installation des composteurs** par le SYBERT

Au bout de 6 mois



- ➔ **Formation obligatoire d'au moins 2 référents** avant le démarrage du compostage
- ➔ **Inauguration du site avec les habitants** : présentation du projet, des consignes de tri et du rôle des référents à l'ensemble des habitants de l'immeuble
- ➔ **Visites de suivi** pendant 12 mois : aide à l'apprentissage des gestes techniques, conseils, approvisionnement en broyat

Devenir référent composteur, c'est à la portée de tous !



15 minutes par semaine, sans pré-requis particulier, seront nécessaires.

Avant le lancement du site de compostage

- ➔ **Être une personne relais** au niveau de l'immeuble : recherche d'autres bénévoles pour élaborer le projet
- ➔ **Aider à la préparation de l'inauguration** : diffusion des invitations et affichage
- ➔ **Participer à la formation sur le compostage** : formation de 3h avec une partie théorique sur le processus biologique du compostage, les gestes techniques et visite d'un site en fonctionnement

Après son démarrage

- ➔ **Vérifier le bon fonctionnement des composteurs** : respect des consignes de tri, état des bacs et des outils de compostage
- ➔ **Participer à la gestion du compost** : organiser et réaliser le transfert de cellule d'apports, apporter du broyat
- ➔ **Être l'interlocuteur privilégié** auprès des habitants de l'immeuble
- ➔ **Être l'interlocuteur du SYBERT** lors des visites régulières et en cas de besoin, assurer une bonne communication avec les voisins (affichage dans le hall, signalétique sur les composteurs, relais d'info auprès du syndic ...)
- ➔ **Assurer la distribution du compost** : proposer le compost mûr aux voisins, à des jardiniers, à un jardin partagé ...



Contenu de l'accompagnement du SYBERT

- **L'assistance** à l'étude et à la validation du projet
- **La fourniture de la totalité du matériel** nécessaire au compostage collectif (fourche, griffe, pelle, tamis, composteurs, bioseaux, panneaux signalétique)
- **La fourniture des supports de communication** (affiches, courriers, guides)
- **La formation au compostage** des référents compostage (formation de 3h)
- **L'installation** des composteurs
- **Le suivi** pendant 1 an
- **La fourniture de structurant** (broyat) pendant 1 an



Vous êtes intéressé ?

Pour savoir si l'installation de composteurs au pied de votre immeuble est possible, le SYBERT doit d'abord effectuer un diagnostic. Pour cela, remplissez le **document n°2 «Formulaire de demande d'accompagnement pour l'installation de composteurs collectifs»** et transmettez-le au SYBERT :



par courrier postal

SYBERT - service compostage - 4 rue Gabriel Plançon - La City -
25043 Besançon Cedex



par mail :

compostage@sybert.fr